
Adresse de la société populaire d'Argentan (Orne) qui exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre les deux représentants et félicite la Convention sur le décret qui proclame l'existence de l' Être suprême, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Argentan (Orne) qui exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre les deux représentants et félicite la Convention sur le décret qui proclame l'existence de l' Être suprême, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 397;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25810_t1_0397_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

« Citoyen président,

Grâces immortelles soient rendues à l'Être Suprême ! La génie de la liberté, dont la marche est dirigée par sa main toute puissante, plane sur la France. Collot d'Herbois et Robespierre l'aîné, ces deux patriotes aussi zélés que bons politiques, ont échappé au fer assassin des scélérats : au récit de l'action atroce et liberticide, qu'ont osé tenter deux autres Cordé, sur la Représentation nationale dans les personnes de deux de ses membres, notre sang s'est glacé d'horreur et d'indignation, en même temps que notre courage s'est relevé pour venger nos amis, les pères de la patrie.

La victoire que Geoffroy a obtenue dans le sein de Paris sera ajoutée à celles que remportent journellement les armées de la République. Son nom sera gravé dans l'histoire et sa mémoire sera toujours chère aux vrais et sincères patriotes.

Dis à la Convention, citoyen président, que, tandis qu'elle fera périr ignominieusement les traîtres, les conspirateurs, tandis que les parisiens patriotes, nos frères et nos amis, veilleront à sa conservation, nous porterons de notre côté des coups puissants pour achever d'abattre et de terrasser la tête hideuse du fanatisme. Si quelques prêtres aussi imbéciles qu'ambitieux ont tenté de faire réparer ce monstre sur la scène, parce qu'ils croyaient, ces prétendus hommes-dieux, que Robespierre par son rapport sur les fêtes décadaires, avait dessein de relever leur empire, nous t'assurons que nous les contiendrons dans le cercle de l'ordre et de la tranquillité.

Enfin, citoyen, dis à la Convention qu'elle reste à son poste, jusqu'à ce que les tyrans subjugués aient été forcés de reconnaître la souveraineté de notre République. C'est notre vœu, nous l'exprimons dans la sincérité de nos âmes, parce que nous désirons, parce que nous voulons le salut de notre patrie ».

[7 signatures illisibles]

Pour le conseil : PERIER (secrét.).

3

La société populaire d'Argentan, département de l'Orne, exprime à la Convention nationale son indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, et la félicite d'avoir proclamé l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Argentan, 9 prair II.] (2)

« Citoyens représentants,

Un nouveau crime a donc été payé par Pitt et Cobourg : ces monstres devroient pourtant être rasés.

Nous admirons vos vertus et les travaux sublimes de votre comité de Salut Public ; lorsque l'horri-

(1) P.V., XLI, 30. Bⁿ 21 mess. (1^{er} suppl^t).

(2) C 309, pl. 1207, p. 14.

ble attentat commis sur Collot d'Herbois a jeté au milieu de nous la consternation,

Notre premier sentiment, le premier élan de nos cœurs, a été de voler vers vous et de vous faire un rempart de nos corps : mais nous nous sommes dit : ce bonheur est réservé à nos frères de Paris, c'est à eux de prendre sous leur garantie les destinées de la République en veillant à l'inviolabilité de nos représentants ; ce qu'ils ont fait pour la liberté nous répond de ce qu'ils feront encore.

Ah ! nous voudrions tous avoir reçu l'honorable blessure de Geoffroy : qu'il vive ce brave républicain ! et qu'il jouisse longtemps du bonheur d'avoir rendu un grand service à sa patrie.

Collot d'Herbois n'étoit pas la seule victime désignée, Robespierre cet intrépide défenseur des droits du peuple, qui justifie chaque jour une grande célébrité par de grandes vertus, s'est vu deux fois en péril : veillés sur ses jours précieux ! veillés sur les vôtres ! permettez aux vrais républicains de former une garde impénétrable autour de vous, et si les bras de nos frères de Paris ne suffisent pas, les nôtres sont à vous comme nos cœurs.

Qu'elle est l'époque de cet horrible forfait ! C'est le moment où la République est partout triomphante, ou en frappant d'une main le fanatisme, vous élevez de l'autre des autels à l'Être Suprême, et rappelez tous les hommes à la vertu, par l'idée si consolante de l'immortalité de l'âme.

Vous avez réduit tous les factieux au désespoir, leurs efforts sont les dernières convulsions de l'agonie. A Paris leur audace attaque la représentation nationale, dans les départements les meilleurs patriotes sont en butte à la calomnie et aux dénégations ; l'intrigue aux abois se montre sous toutes ses formes. C'est à vous qu'appartient encore l'honneur de détruire cette dernière et nouvelle conspiration, vous aurez la gloire d'avoir sauvé la patrie, en les déjouant toutes, et vous recueillerez pour prix de tant de vertus l'amour de vos concitoyens, l'admiration et la reconnaissance de la postérité ».

LE MEUNIER, ROGER, LAINE (secrét),
[et 1 signature illisible (présid.)]

4

Les membres composant le comité de surveillance de la commune de Montbraine, ci-devant Château-Renaut, département d'Indre-et-Loire, félicitent la Convention nationale sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Montbraine, 26 prair. II] (2)

« Citoyens représentants,

Un philosophe l'a dit avant nous, on ne juge pas les hommes sur leur parole, mais on compare leurs actions ensemble et puis leurs actions et leurs discours. Ce n'est pas en effet sur des paroles qu'un

(1) P.V., XLI, 30. Bⁿ 21 mess. (1^{er} suppl^t).

(2) C 308, pl. 1198, p. 25.